

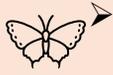


2025



Couvert AGRO'CIMS VOLTECH MAS

Objectif



➤ **Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité** (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)



➤ **Répondre aux exigences agronomiques** : production plus importante de biomasse, couverture permanente des sols avec exploration racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique)



➤ **Planter des espèces relais pour l'hiver**

INTÉGRATION DE CE MÉLANGE EN ROTATION AVEC CRUCIFÈRES (voir fiche technique du mélange)

Caractéristiques du mélange

Composition : 3 espèces

- Une floraison en octobre - novembre

Durée de vie

5 mois (jusqu'à 8 mois si prolongé)

Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation	Semis	Gestion après implantation
<p>Sol non drainé Plutôt semis à la volée Plutôt destiné au secteur Plaine</p> <p>Attention pour les parcelles qui ont reçu un herbicide après mars (sulfonylurées) : échec possible du couvert</p>	<p>Semis à la volée dans le précédent sous certaines conditions : pas de sulfonylurée au printemps, terre plutôt grumeleuse, pluviométrie annoncée de 20mm dans les 24-48h, 10 à 15 jours maxi avant moisson du précédent (blé et paille broyée restituée)</p> <p>Semis direct, semis en ligne à une profondeur de 1 à 3cm (selon humidité) suivi d'un roulage</p> <p>Mélange enrobé permettant un semis jusqu'à 3cm</p> <p>Densité : 25kg / ha</p>	<p>Broyage tôt et assez haut dès que les 1ères espèces fleurissent pour assurer un redémarrage moins ligneux</p> <p>Efficiace de la destruction améliorée par roulage en temps de gel</p>

Plus d'informations : Fiche AGRO'CIMS VOLTECH MAS

Table des réglages des épandeurs

Eligibilité

Parcelles concernées pour bénéficier de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : Le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire Vendée+ suivant la cartographie d'OHÉ LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.
Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHÉ LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : entre 5 et 30 ha (pour l'ensemble des couverts mellifères retenus : AGRO'CIMS VOLTECH MAS, AGRO'CIMS MULTIMAX)

Semenciers fournissant le mélange

Alpha Semences :

Mélange autorisé

Seul le mélange ci-dessous est autorisé. Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entrainera l'annulation du remboursement.

Mélange AGRO'CIMS VOLTECH MAS :

Espèces	%	nbr graines/m ²	% nbr graines
<i>Vesce velue VILLOTA</i>	50	24	15,6
<i>Radis fourrager tardif FINAL</i>	35	49	31,8
<i>Moutarde brune tardive BRONS</i>	15	81	52,6
TOTAL	100	154	100

Fournisseurs du mélange

Cap Faye :
CAPL :
CAVAC :
COC :
Ocealia :
SCPA :
Terre Atlantique :
VSN :

Versement de la subvention

Investissement

Coût moyen à l'hectare	95€ HT / ha
Participation Ohé la Terre	50€ HT / ha
Reste à charge	45€ HT / ha (env. 47%)

Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 1^{er} mars et le 31 août 2025, pour tout le monde
Priorité aux nouveaux demandeurs (qui n'ont jamais bénéficié de l'action couvert) jusqu'au 1^{er} mai puis 1^{er} arrivé 1^{er} servi jusqu'à épuisement du budget
Le versement du 1^{er} septembre au 31 décembre

Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur.
L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges.

Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- Être localisé sur le secteur VENDÉE+
- Utilisation du mélange éligible et respect de densités de semis
- Surface comprise entre 5 et 30 ha pour l'ensemble des couverts mellifères (AGRO'CIMS VOLTECH, AGRO'CIMS MULTIMAX)

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- La facture d'achat des semences de couverts
- Un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention Ohé la Terre)